



# Saint-Jean De Gonville



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 06 octobre 2020, à 20h00, sous la présidence de Monsieur Michel BRULHART, Maire

**Présents** : Michel BRULHART, Angélique VAN HOECKE, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX

**Absents excusés** : Elody BULLIARD, Philippe GAVAGGIO (procuration à Jean-Pierre DEMORNEX)

**Secrétaire de séance** : Adeline SIBELLE

**Monsieur le Maire ouvre la séance en accueillant Monsieur Jean-Pierre DEMORNEX, nouveau conseiller municipal.**

**Le Conseil adresse également ses félicitations à Charline PERRIER, maman d'un petit Léo depuis le 24 septembre.**

*Le compte-rendu du 1<sup>er</sup> septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.*

### I/ Délibérations

#### **1/ Modification du tableau des emplois de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020**

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel (s) grade (s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant la nécessité de recruter un agent technique pour exercer les missions d'entretien des locaux et de restauration collective,

Monsieur le Maire propose de créer un poste à 24h/semaine au niveau du cadre d'emploi des adjoints techniques.

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

*Il est précisé que ce poste est évolutif, la durée hebdomadaire pourrait être augmentée selon les besoins.*

## **2/ Résiliation du bail de la Maison Forestière**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune de Thoiry a construit au début des années 1980, avec le concours financier des communes de Sergy et Saint-Jean-de-Gonville, sur un terrain propriété de la commune de Thoiry une maison forestière destinée au logement de l'agent de l'ONF titulaire du triage de Thoiry.

En 2009, les trois communes ont co-signé un bail à usage d'habitation pour une durée de 6 ans renouvelé tacitement en 2015 avec le technicien de l'ONF.

L'article 7 du bail d'habitation stipule que les co-bailleurs peuvent résilier le bail avec un délai de préavis de 6 mois, soit avant le 1<sup>er</sup> décembre 2020 pour une échéance du bail au 31 mai 2021.

Ainsi, les communes de Thoiry, Sergy et Saint-Jean-de-Gonville sont appelées à se prononcer d'un commun accord sur la résiliation du bail.

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

*Monsieur Demornex rappelle que la commune de Saint-Jean-de-Gonville a un droit sur cette propriété puisqu'elle a participé financièrement à sa construction. Monsieur le Maire précise que la part revenant à la commune serait réinvestie dans le futur logement à bâtir.*

## **3/ Dénonciation de la convention réglant la participation financière de Saint-Jean-de-Gonville et Sergy au financement de la construction de la maison forestière communale de Thoiry**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la construction de la Maison Forestière réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Thoiry a fait l'objet d'une convention signée en 1982 fixant les conditions de la participation financière des communes de Saint-Jean-de-Gonville et de Sergy, au prorata des surfaces forestières des communes.

La convention ne prévoit ni durée ni modalités de dénonciation.

Par parallélisme des formes, il convient de dénoncer la convention par délibérations concordantes des Conseils municipaux des communes signataires.

La dénonciation de la présente convention est justifiée par la volonté de la commune de Thoiry d'user librement de la maison et de son terrain d'assise, dont elle est légalement seule propriétaire, afin d'y faire construire des logements à dominante sociale devant contribuer à l'atteinte de ses objectifs fixés par l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000.

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

## **4/ Approbation de la convention à intervenir entre les communes de Thoiry, Saint-Jean-de-Gonville, Sergy et l'Office National des Forêts relative à l'hébergement d'un technicien ONF affecté au triage de Thoiry**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les communes de Thoiry, Saint-Jean-de-Gonville et Sergy souhaitent s'engager solidairement afin de proposer un hébergement adapté aux besoins de l'agent affecté par l'Office National des Forêts au triage de Thoiry.

Il est proposé de fixer les modalités de cet engagement par convention entre les différentes parties.

Ainsi l'hébergement pourra se situer sur l'une des trois communes en fonction des disponibilités de logements dans le patrimoine de chaque commune ou à défaut auprès des bailleurs sociaux si le technicien remplit les conditions pour en bénéficier.

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

*Il est précisé que si le poste de technicien venait à être supprimé par l'ONF, le logement serait reloué à une tierce personne.*

## II/ Planning mensuel des réunions

Mardi 06/10/20 à 20h30 à Gex :	Commission Economie / Tourisme
Mercredi 07/10/20 à 20h00 à la salle voûtée :	AG Amicale gonvilloise
Jeudi 08/10/20 à 20h00 à Gex :	Commission Aménagement
Vendredi 09/10/20 à 17h00 à Gex :	Syndicat Mixte des Monts Jura
Lundi 12/10/20 à 18h00 à Gex :	Commission Santé
Mercredi 14/10/20 à 18h00 à St-Genis :	Cotech Régie des eaux
Jeudi 15/10/20 à 18h30 à Gex :	Conférence des Maires
Vendredi 16/10/20 à 9h00 à Bourg :	AG des Maires de l'Ain
Jeudi 22/10/20 à 19h00 à Gex :	Conseil communautaire
Mercredi 28/10/20 à 18h00 à St-Genis :	Cotech Régie des eaux

## III/ Dépenses

Achat PC accueil de loisirs	NBM	1 508.40 €
Phase APD salle polyvalente	CHAPUIS STRUCTURE	2 018.02 €
Phase ACT salle polyvalente	COSINUS	1 710.00 €
Phase EXE salle polyvalente	CLERMONT Architectes	1 458.55 €
Phase DET salle polyvalente	CLERMONT Architectes	2 406.61 €
Fournitures scolaires	LIBRAIRIE LAIQUE	1 142.97 €
Fournitures scolaires	PBI	3 358.74 €
Changement mitigeurs école	SOLARITHERM	3 103.67 €

Sondage et curage route de Goisin	JL TP	1 740.00 €
Vente bois scierie Andrée	ONF	9 826.63 €
Travaux de maintenance	ONF	2 976.51 €
Frais d'avocat litige ROSS	CABINET RACINE	1 870.70 €
Infogonville septembre 2020	CORCELLE Delphine	1 200.00 €
Solde travaux RD984	COLAS	9 387.20 €
Solde travaux RD984 sous-traitant	BALLAND	3 040.00 €
Solde travaux RD984 sous-traitant	PROXIMARK	1 296.00 €
Achat d'une autolaveuse	COMPTOIR DES FERS	1 155.07 €
Produits d'entretien	SNAL	1 703.42 €

## IV/ Commissions

### **1/ Infogonville**

Le bulletin municipal a été distribué mi-septembre.

### **2/ Social**

La vente des brioches au profit de l'ADAPEI est prévue les vendredi 09 et samedi 10 octobre avec la présence de résidents devant l'école, la boulangerie et le 8 à Huit.

La vente à domicile sera assurée par la Jeunesse gonvilloise.

### **3/ Scolaire**

Le prochain conseil d'école aura lieu le 12 novembre.

### **4/ Associations**

L'assemblée générale de la Jeunesse gonvilloise a eu lieu début septembre, une nouvelle présidente a été nommée.

L'assemblée générale du Sou des écoles a eu lieu le 05 octobre.

### **5/ Travaux**

#### Salle polyvalente

Un devis sera demandé à deux entreprises pour l'élagage des tilleurs situés côté voie ferrée.

Les travaux de rénovation de la salle ont débuté. L'entreprise de désamiantage devrait intervenir fin octobre.

### Ecole

Divers petits travaux ont été réalisés (peintures jeux extérieurs, stores velux, finitions autour de l'ascenseur, serrures du portail...). Il est également prévu de changer la mono-brosse.

### Voirie et signalétique

- Une demande a été faite par Monsieur Desbordes d'aménager à ses frais un parking sur le terrain communal situé à proximité du Théâtre des 50. Il convient de le rencontrer afin de fixer les termes de la convention.
- Il est prévu d'aménager le chemin en terre situé à la sortie du lotissement le Clos Saint-Jean pour l'interdire aux deux-roues et le rendre praticable aux piétons.
- L'entreprise COLAS interviendra prochainement pour la réfection du chemin au droit de la route du Chêne et le rebouchage des différents nids de poule présents sur la commune. Il conviendra de réfléchir également à la signalisation au carrefour de la route du Chêne.
- Il est proposé d'installer des panneaux peints par les enfants de l'accueil de loisirs à chaque entrée de village pour faire ralentir les automobilistes.

### Fontaines

Une matinée de visite va être organisée cet automne pour permettre aux membres du Conseil municipal de découvrir les différents ouvrages (fontaines, sources, réservoirs...).

### Boulangerie

Un projet d'extension du bâtiment existant est à l'étude. Sur les conseils de la Communauté d'agglomération, la commune a sollicité le CAUE pour connaître les contraintes liées à l'architecture.

Une visite du site est prévue ce jeudi 08 octobre à 18h30.

## **6/ Urbanisme** (Commission du 28 septembre 2020)

### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

**PC n°001 360 20 B 0014** déposé le 03 septembre 2020

Mme MANTILLERI Laure

Chemin des Biolets

Construction de deux logements de 198 m<sup>2</sup> avec garage accolé.

**EN COURS D'INSTRUCTION ADS**

**PC n°001 360 20 B 0015** déposé le 03 septembre 2020

Mme MANTILLERI Laure

Chemin des Biolets

Construction d'une maison individuelle de 257,20 m<sup>2</sup> avec garage et piscine.

**EN COURS D'INSTRUCTION ADS**

**PC n°001 360 20 B 0016** déposé le 28 septembre 2020  
M. MANTILLERI Romain  
Chemin des Biolets  
Construction d'une maison individuelle de 175,80 m<sup>2</sup> avec garage.  
**EN COURS D'INSTRUCTION ADS**

### **MODIFICATIF DE PERMIS**

**PC n°001 360 18 B 0022 M02** déposé le 07 juillet 2020  
M. BOUKHRIS Mohamed  
Chemin de Pré Meunier  
Modification des ouvertures : création d'une porte-fenêtre, modification de la hauteur des châssis, implantation d'un garde-corps.  
**AVIS FAVORABLE**

**PC n°001 360 15 B 0021 M01** déposé le 03 août 2020  
M. DEBARRE Gérard  
5 rue de la Charrière  
Démolition de l'abri existant délabré et reconstruction d'un nouvel abri en structure bois.  
**AVIS FAVORABLE**

### **PERMIS D'AMENAGER**

**PA n°001 360 20 B 0001** déposé le 13 juillet 2020  
Mme KEMPF Sylvie  
197 rue de l'Eglise  
Lotissement de 3 lots  
**EN COURS D'INSTRUCTION ADS**

### **DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX**

**DP n°001 360 20 B 0023** déposée le 10 juillet 2020  
M. BREGLIOZZI Giuseppe  
104 route de la Cendière  
Pose de deux velux  
**ACCORD TACITE**

**DP n°001 360 20 B 0024** déposée le 13 juillet 2020  
Mme KEMPF Sylvie  
197 rue de l'Eglise  
Division parcellaire  
**AVIS FAVORABLE**

**DP n°001 360 20 B 0025** déposée le 16 juillet 2020  
ISOWATT pour M. Marc HOILER  
99 rue du Gachet  
Installation de 32 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur toiture  
**ACCORD TACITE**

**DP n°001 360 20 B 0026** déposée le 27 juillet 2020  
Mme CHUETTE Marie  
35 chemin de Pré Matty  
Installation de panneaux photovoltaïques sur toiture  
**DOSSIER ANNULÉ PAR LE PÉTITIONNAIRE**

**DP n°001 360 20 B 0027** déposée le 31 juillet 2020  
M. RICCI Romero  
55/57 impasse de la Charrière  
Construction d'un couvert en bois sur terrasse  
**AVIS FAVORABLE**

**DP n°001 360 20 B 0028** déposée le 10 août 2020  
M. SARIKAYA Seyit  
105 chemin de Grand Champ  
Pergola de 15 m<sup>2</sup>  
**AVIS FAVORABLE**

**DP n°001 360 20 B 0029** déposée le 13 août 2020  
Mme MESOT Nathalie  
97 le Clos Saint-Jean  
Construction d'un abri bois de 44 m<sup>2</sup>  
**REFUS**

**DP n°001 360 20 B 0030** déposée le 13 août 2020  
M. GUINCHARD Michael  
189 chemin des Vignettes  
Piscine de 34 m<sup>2</sup>  
**AVIS FAVORABLE**

**DP n°001 360 20 B 0031** déposée le 07 septembre 2020  
Mme CURCIO Gwenaële  
111 chemin de Pré Meunier  
Implantation d'un muret, clôture et portail  
**EN COURS D'INSTRUCTION ADS**

*Fabien Jacquet informe l'assemblée que le permis de construire initialement refusé à Monsieur Rivière pour son école Mont & Sourire a fait l'objet d'un arrêté de retrait et d'un accord final.*

*En effet, ce projet a reçu un avis favorable des Commissions de sécurité et d'accessibilité et les motifs de refus visés par la Communauté d'agglomération ont été levés par le pétitionnaire.*

## **V/ Points divers**

### **Pacte écologique**

4 groupes de travail ont été créés au sein du Collectif gonvillois afin de travailler sur les différentes problématiques écologiques : agriculture, forêts et cours d'eau, déchets, mobilité.

Laurent IMBERTI et Nicolas PIDOUX rappellent les principaux points abordés lors de la dernière réunion :

- Installation d'un maraîcher : une rencontre sera prochainement organisée avec le candidat potentiel.
- Stationnement sauvage : une réunion est prévue avec la gendarmerie afin d'étudier les recours possibles.
- Point vert : suite à la demande de la municipalité, le SIDEFAGE a installé deux containers supplémentaires et les fréquences de ramassage sont plus régulières. Il convient de réfléchir à la mise en place possible d'une vidéosurveillance sur le site.
- Communication : une demi-page sera dédiée aux actions du collectif dans le bulletin municipal et une information sur les modalités d'obtention d'un compost sera diffusée.
- Voie verte sur ancienne voie ferrée: attente des résultats de l'étude portée par la Communauté d'agglomération courant automne.

#### Installation d'un nouvel artisan

La commune a donné son accord à Monsieur Julien ANTONIOLI pour installer son activité de charpente au sein de l'ancienne exploitation agricole de Monsieur DEMORNEX située rue du Gachet.

*La séance est levée à 21h30*

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu**

**le Mardi 03 novembre 2020 à 20h00**